

COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020 – 20 H 00

Conseillers en exercice: 27 - Présents: 21 - Pouvoirs: 5 - Votants: 26 - Majorité absolue: 14

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2020 Date d'affichage de l'ordre du jour : 9 décembre 2020

Etaient présents

MARCHAND Séverine, maire,

VINCENT Danièle, BENARD Daniel, COUTURIER Mathilde, DUGABELLE Denis, PASCO Anne-Laure, LETOURNEAU Yvan, adjoints, LERAY Marc, MOINEREAU Maryse, COLLET Patrick, ORIEUX Sylvie, POTTIER Noëlle, LASSALLE Dominique, BOURMEAU Marie-Anne, VARNIER Mylène, BERNARDEAU Stéphane, ALONSO Séverine, BENARD Ingrid, BOULLET Benoit, GUERIN Giovanni, LEPINE Nicolas, conseillers municipaux.

Etaient excusés

GERARD Jean qui a donné pouvoir à LERAY Marc, RIBOULET Marie-Andrée qui a donné pouvoir à ORIEUX Sylvie, LERAY Ollivier qui a donné pouvoir à ALONSO Séverine, GOYAT Katia qui a donné pouvoir à PASCO Anne-Laure, TUFFET Amandine qui a donné pouvoir à COUTURIER Mathilde.

Etaient absents

Jacky VINET.

Secrétaire de séance : LERAY Marc - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de CORONAVIRUS, le Conseil municipal s'est déroulé dans la salle des fêtes (avenue des Sports), après information préalable du préfet conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 (article 6). La séance s'est déroulée en présence des correspondants de presse locaux, mais sans public, celui-ci n'étant pas autorisé à se déplacer pour venir assister à la séance après 20h00, au titre de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié.

ORDRE DU JOUR

CONTEXTE SANITAIRE

Crise sanitaire du Covid-19 : réunion du Conseil municipal à huis clos

FINANCES

- Décision modificative n°2/2020 Budget principal
- Décision modificative n°1/2020 Budget cellules commerciales
- ♣ Tarifs communaux 2021-2022

RESSOURCES HUMAINES

♣ Modification du tableau des effectifs : avancement de grade

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Informations liées au Conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz
- Décisions prises par délégation en matière financière
- Communications diverses

CONTEXTE SANITAIRE

I – 11 – 2020 / CRISE SANITAIRE DU COVID-19 : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-18 alinéa 2, Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 rétablissant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus,

Vu le décret n° 2020-1310 modifié du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et notamment son article 4 limitant le déplacement des personnes pendant le confinement en dehors de son lieu de résidence aux déplacements de premières nécessités, Sur demande de Madame le Maire,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE de tenir la séance du Conseil municipal du mardi 15 décembre 2020 à huis clos. **DIT** que le compte-rendu du Conseil municipal sera publié sur le site Internet de la commune comme habituellement.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

II - 11 - 2020 / DECISION MODIFICATIVE N°2/2020 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le budget principal 2020 voté le 27 janvier 2020, Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2020, Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE la décision modificative n° 2/2020 du budget principal comportant les écritures d'ajustement du budget 2020 :

Présentation simplifiée décision modificative décembre 2020									
Recettes				Dépenses					
Comp- tes	Désignation	Montant		Comp- tes	Désignation	Montant			
73	Produit de la fiscalité	277 713 €	F	012	Frais de personnel				
74	Dotations, compensations	88 491 €	O N C	65	Participations et subventions versées	3 600 €			
			Ť	011	Achats	36 700 €			
70	Produit des services et ventes diverses	-8 526 €	0 N	67	Charges exceptionnelles	3 922 €			
75-76- 77-013	Autres recettes	54 770 €	E M E N T	66-68- 014 - 042	Autres dépenses	6 668 €			
				023	Epargne brute (virement)	361 558 €			
	Total recettes fonctionnement	412 448 €			Total dépenses fonctionnement	412 448 €			
021	Epargne brute (virement)	361 558 €	1	16	Remboursement du capital des emprunts	0€			
10	Dotations, fonds divers etc	-6 700 €	N V E	20	Immobilisations incorporelles	0 €			
13	Subventions	27 973 €	S T I	204	Subvention d'équipement versée	64 496 €			
23-27- 024 - 040-041	Recettes diverses	34 618 €	S S E M E	21	Immobilisations corporelles	-15 932 €			
16	Emprunts	nts -240 000 €		23- 041	Travaux en cours	128 885 €			
	Total recettes investissement	177 449 €			Total dépenses investissement	177 449 €			

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à Madame la Comptable publique.

Adopté à l'unanimité

<u>III – 11 – 2020 / DECISION MODIFICATIVE N°1/2020 BUDGET ANNEXE « CELLULES COMMERCIALES »</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le budget annexe cellules commerciales 2020 voté le 27 janvier 2020, Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2020, Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE la décision modificative n° 1/2020 du budget annexe cellules commerciales comportant les écritures d'ajustement du budget 2020 :

Fonctionnement:

Chapitre	Objet	Recettes	Dépenses
70 Ventes de produits fabriqués, prestation de services	Réduction de crédits suite à l'exonération des loyers des commerces sur 1 mois : 3 921.19 €	-3 922 €	
74 Subvention d'exploitation	Subvention d'équilibre du budget annexe « Cellules commerciale » : complément de crédits suite à l'exonération des loyers d'un mois : 3 921.19 €	3 922 €	
	Total exploitation	0€	0€

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à Madame la Comptable publique.

Adopté à l'unanimité

IV - 11 - 2020 / TARIFS COMMUNAUX 2021-2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 3 décembre 2020,

Vu le tableau détaillé des tarifs communaux proposés à compter du 1er janvier 2021 puis à compter du 1^{er} janvier 2022, Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal

APPROUVE les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2021, puis à compter du 1^{er} janvier 2022, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération (annexe DCM IV.11.2020).

S'ENGAGE à mener une réflexion approfondie sur les tarifs du minibus dans les prochains mois.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat, à Madame la comptable du Trésor public, aux régisseurs communaux et fera l'objet d'une publication selon les formes habituelles.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

V – 11 – 2020 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du 4 décembre 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 20 juillet 2020,

Considérant la nécessité :

- de créer, au titre des avancements de grade de l'année 2020, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à mi-temps (17.30 H / 35H)
- et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à mi-temps (17.30 H / 35H)

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié, tel qu'il est annexé à la présente délibération, qui prendra effet à compter du 15 décembre 2020.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VŒUX DU MAIRE

Mme Le Maire explique à l'assemblée que la cérémonie des vœux est annulée au regard du contexte de crise sanitaire (décision harmonisée à l'échelle de Pornic Agglo Pays de Retz). Il est bien sûr regrettable de ne pouvoir organiser ce moment de convivialité. A défaut, une vidéo de 4 min sera diffusée sur Facebook.

Une carte de vœux sera également adressée aux associations, acteurs économiques, partenaires de la collectivité, mais aussi aux personnes fragiles répertoriées sur la commune.

Les visuels utilisés pour la carte de vœux seront les mêmes que ceux de la une du prochain écho plainais.

INFORMATIONS LIEES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Conseil communautaire du 10 décembre :

- Aide à l'achat d'un composteur : subvention de 40 € (une fois tous les 7 ans, sur présentation de la facture postérieure à la tenue du Conseil communautaire)

PRESTATIONS DE SERVICES SIGNÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONFORTEMENT DU BEFFROI DE L'ÉGLISE

Afin de réaliser les travaux de confortement du Beffroi de l'église, Madame le Maire a accepté les propositions de missions suivantes :

Nom de l'entreprise	Objet	Montant € HT	
SOCOTEC	Mission de contrôle technique sur les travaux du	2 850,00 €	
	beffroi de l'église		
SOCOTEC	Diagnostic amiante avant travaux beffroi de	675,00€	
	l'église		
Estuaire Coordination	Mission de coordination en matière de sécurité et	1 260,00 €	
Sécurité	de protection de la santé sur les travaux du		
	beffroi église		

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du Conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL Dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant TTC
Sans objet		

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil municipal se tiendra le mardi 12 janvier (débat d'orientation budgétaire).

VISITE DE LA MEDIATHEQUE

Il est proposé aux élus une visite de la médiathèque sur deux créneaux :

- jeudi 17 décembre à 10h00
- samedi 19 décembre à 15h00

PERMIS DE CONSTRUIRE INTERMARCHE

Le permis pour la reconstruction du magasin Intermarché a été déposé. Le délai d'instruction est de 5 mois. Le permis sera soumis à l'avis de la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial).

La séance est levée à 21h35.

Madame Le Maire, Séverine MARCHAND

Jan halo